



## Ajout d un colocataire sur le bail

Par **JUAN il**, le **20/10/2020** à **20:34**

Bonjour nous sommes 3 colocataires qui ont signé un bail .

un quatrième vient nous rejoindre . Nous demandons un avenant au bail pour que le quatrième y figure . Le propriétaire peut il demande une augmentation du loyer .

cordialement

Par **Atny\_Lu**, le **21/10/2020** à **00:22**

Bonjour,

En effet le fait de signer un avenant permet d'ajouter des modifications au contrat initial (durée, locataires, loyer, etc...). Le propriétaire peut donc demander une augmentation de loyer en toute légitimité.

Cependant la signature de l'avenant étant d'un commun accord, le propriétaire ne peut pas vous obliger à signer, comme vous ne pourrez pas l'obliger à signer s'il n'accepte pas de conserver le loyer initial, ce qui rendra la situation compliqué pour l'ajout du quatrième colocataire.

Bien à vous